

**Réunion du conseil municipal de la commune nouvelle Quettehou**  
**Mardi 26 mars 2019**

**PRESENT :** M. Jean-Pierre LEMYRE, Mmes Isabelle HERVY, Sandrine MOUCHEL-REVERT, M. Christophe AMIARD, Mme Françoise PERTOIS, M. Paul HACQUARD, Mmes Claude MORIN, Danielle DAUNE-BESNARD, M. Guy GEFFROY, Mme Yolande LEBRET, M Charles MICHEL, Mmes Charlette TERRISSE, Sophie VAN ROOSEDAAL, M. Sébastien CARDRON, Mme Édith MAS L'HOMME, M. Albert JEANNE, Mme Marie-Thérèse TOURNAILLE, M. Bruno CATHERINE.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Xavier SOREL, qui a donné pouvoir à Mme Isabelle HERVY  
M. André LEFEVRE, qui a donné pouvoir à M. Bruno CATHERINE  
M. David TRAISNEL, qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LEMYRE  
Mme Véronique ENQUEBECQ  
M. Jean-Paul BRETAR, qui a donné pouvoir à Mme Sandrine MOUCHEL-REVERT

**ABSENTS :**

M. Michel DUPUY, Mmes Dominique MERIADEC, Josiane JOUSSELIN, Christelle MORRY et Françoise CIRON-MAS.

**OUVERTURE DE LA SEANCE :** 20 h 35

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Isabelle HERVY.

M. le Maire informe les membres du conseil que la question sur le programme des 5 logements HLM est reportée à la prochaine réunion du conseil. Accord des membres du conseil.

**1° -COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Présentation du Compte Administratif 2018 des communes historiques de Quettehou et Morsalines et des résultats

**COMPTE ADMINISTRATIF DE MORSALINES**

Monsieur le receveur municipal présente le Compte Administratif de l'année 2018 - **MORSALINES**.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge, M. Jean-Pierre LEMYRE et Mme Sandrine MOUCHEL-REVERT s'étant retirés durant le vote, par 18 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

**• Section d'Investissement :**

Dépenses	171 141,00 €
Recettes	436 759,76 €

**• Section de Fonctionnement :**

Dépenses	134 148,28 €
Recettes	188 614,10 €

**CONSTATE**

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	2 022,08 €		73 130,40 €	77 552,30 € - €	- 77 552,30 €	- 2 399,82 €
FONCT	262 005,93€	229 737,68 €	27 980,82 €			60 249,07 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - QUETTEHOU

Monsieur le receveur municipal présente le Compte Administratif de l'année 2018 - QUETTEHOU.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge, M. Jean-Pierre LEMYRE et Mme Sandrine MOUCHEL-REVERT s'étant retirés durant le vote, à l'unanimité :

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

• Section d'Investissement :

Dépenses	458 735,75 €
Recettes	1 716 191,87 €

• Section de Fonctionnement :

Dépenses	1 927 100,75 €
Recettes	2 368 307,55 €

CONSTATE

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 111 612,21 €		52 209,64 €	141 097,48 € - €	- 141 097,48 €	- 200 500,05 €
FONCT	1 306 304,87 €	338 687,29 €	380 352,80 €			1 347 970,38 €

## 2° - COMPTES DE GESTION 2018

Présentation du Compte de Gestion 2018 des communes historiques de Quettehou et Morsalines et mise à l'approbation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DE MORSALINES ET LE COMPTE DE GESTION DE QUETTEHOU DRESSÉS POUR L'EXERCICE 2018 PAR LE RECEVEUR, VISÉS ET CERTIFIÉS PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLENT NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

## 3° - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

### MORSALINES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	2 022,08 €		73 130,40 €	77 552,30 € - €	- 77 552,30 €	- 2 399,82 €
FONCT	262 005,93€	229 737,68 €	27 980,82 €			60 249,07 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFPECTER LE RÉSULTAT COMME SUIV :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	60 249,07 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	2 399,82 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	57 849,25 €
Total affecté au c/ 1068 :	2 399,82 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### QUETTEHOU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION D'INVERSTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFPECTATION DE RESULTAT
INVEST	111 612,21 €		52 209,64 €	141 097,48 €	- 141 097,48 €	- 200 500,05 €
				- €		
FONCT	1 306 304,87 €	338 687,29€	380 352,80 €			1 347 970,38 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFPECTER LE RÉSULTAT COMME SUIV :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	1 347 970,38 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	200 500,05 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réservés (c/1068)	--
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 147 470,33 €
Total affecté au c/1068	200 500,05 €
<b>DEFICIT GLOBAL COUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## COMMUNE NOUVELLE QUETTEHOU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 109 590,13 €		125 340,04 €	218 649,78 € - €	- 218 649,78 €	- 202 899,87 €
FONCT	1 568 310,80 €	568 424,97 €	408 333,62 €			1 408 219,45 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	1 408 219,45 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	202 899,87 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réservés (c/1068)	--
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 205 319,58 €
Total affecté au c/1068	202 899,87 €
<b>DEFICIT GLOBAL COUMULE AU 31/12/2018</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### **4° - VOTE DES TAXES 2019**

M. le Maire rappelle que les délibérations prises en amont de la création de la commune nouvelle par les communes de Morsalines et Quettehou en septembre 2019 relative au lissage des taxes pour 2019 n'ont pas été validée. (transmises trop tardivement aux services des finances).

Aussi, les taux des deux communes historiques sont inchangés.

M. le Maire rappelle les taux suivants et demande aux membres du conseil municipal de valider ces derniers :

	MORSALINES	QUETTEHOU
Taxe d'habitation	7,67 %	10,43 %
Taxe foncier bâti	16,06 %	18,11 %
Taxe foncier non bâti	18,26 %	26,41 %

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, VOTE LES TAUX PRÉSENTÉS CI-DESSUS.**

### **5° - BUDGET PRIMITIF 2019**

Monsieur FAUVIN, receveur municipal, présente le Budget Primitif de l'année 2019 préparé et étudié lors de la commission des finances du 18 mars 2019.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **2 623 509,58 €** pour la section de fonctionnement. Pour la section d'investissement, **2 029 303,36 €** en recettes et **974 667,78 €** en dépenses.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte LE BUDGET PRIMITIF**, ainsi proposé, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

## **6° - LOTISSEMENT D'HABITATION DU PERRON**

### **\* *Compte administratif 2018***

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2018 – lotissement d'habitation du Perron.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de M. Albert JEANNE, doyen d'âge, M. Jean-Pierre LEMYRE s'étant retiré durant le vote, à l'unanimité :

**APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF ARRETE COMME SUIT :**

#### **• Section d'Investissement :**

Dépenses	4 457,69 €
Recettes	300 000,00 €

#### **• Section de Fonctionnement :**

Dépenses	1 372,66 €
Recettes	0 €

**CONSTATE**

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	€		295 542,31 €	0 €	0 €	295 542,31 €
				- €		
FONCT	€	€	- 1 372,66 €			1 372,66 €

### **\* *Compte de gestion 2018***

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières ;

1° -Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

- 2° -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;  
 3° -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCLARE QUE LE COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT D'HABITATION DU PERRON DRESSÉ POUR L'EXERCICE 2018 PAR LE RECEVEUR, VISÉ ET CERTIFIÉ PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE NI OBSERVATION, NI RÉSERVE DE SA PART.

**\* Affectation du résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 201	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	€		295 542,31 €	0 € - €	0 €	295 542,31 €
FONCT	€		- 1 372,66 €			1 372,66 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE D'AFFECTER LE RÉSULTAT COMME SUIT :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	--
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	---
Total affecté au c/ 1068 :	---
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	1 372,66 €

**\* Budget primitif 2019 du lotissement d'habitation du Perron**

Monsieur FAUVIN, receveur municipal, présente le Budget Primitif du lotissement d'habitation du Perron de l'année 2019.

Ce budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de **626 382,66 €** pour la section de fonctionnement et **517 382,66 €** pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte LE BUDGET PRIMITIF**, ainsi proposé, article par article pour la section de fonctionnement et opération par opération pour la section d'investissement.

M. le Maire remercie M. FAUVIN pour son aide dans l'élaboration des documents budgétaires et les diverses explications

## 7° - QUESTIONS DIVERSES

**Travaux du bourg** : Eaux usées et eaux de pluie, travaux prévus en 4 phases

1<sup>ère</sup> phase : blocage du carrefour RD 1/RD14/RD902 face à la pharmacie prévus du 01/04 au 03/05/2019.

2<sup>E</sup> phase et 3<sup>e</sup> phase : travaux par moitié de la place Clémenceau, avec circulation alternée.

4<sup>e</sup> phase : travaux carrefour RD 902/RD 1 avec plan de circulation.

1 - Une première réunion le 19 mars 2019, avec les commerçants de Quettehou s'est tenue en mairie. Résultat : travaux courant avril, puis arrêt et reprise en septembre 2019.

2 – Intervention des Maires de St Vaast, Réville et des commerçants de St Vaast qui souhaitent que les travaux soient exécutés en septembre 2019 – problème avec les entreprises déjà retenues par la Communauté d'Agglomération du Cotentin

M.JEANNE ne comprend pas la réaction du Maire de Réville car sa commune ne va pas être impactée par les travaux de Quettehou

3 – Réunion le 25 mars 2019 avec les commerçants de St Vaast : hors de question de faire les travaux en avril, mais plutôt en juin 2019.

4 – réunion au Pôle de Proximité du Val de Saire – chacun est resté sur ses positions, demande médiation de la CAC ;

5 – réunion à Valognes, vendredi 29 mars 2019 au pôle de proximité du Cotentin.

Les discussions porteront sur l'impact financier, pénalités, et retard pour les travaux de la place, la mise en place des déviations.

M. CATHERINE signale, que lors des travaux sur la route reliant Quettehou à Valognes, une déviation était mise en place par Aumeville-Lestre pendant plusieurs mois.

M. GEFFROY tient à dire qu'il serait intéressant de rappeler l'historique de ces travaux EU et EP ;

M. MICHEL demande s'il est possible de poser un panneau (près de la voie verte) indiquant le libre-service des huîtres près du magasin Carrefour à St Vaast la Hougue.

Accord de M. le Maire.

Prochaine réunion de conseil : mardi 9 avril 2019 à 20 h 30

Fin de la séance : 22 h 47

La SECRETAIRE,  
Isabelle HERVY



Le MAIRE,  
Jean-Pierre LEMYRE



